Image not found or type unknown

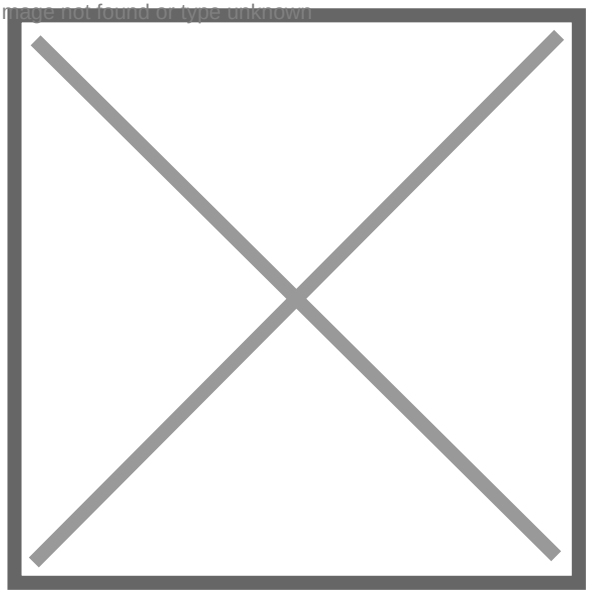

Plus value APL et impôts suite divorce

Par **Sherazad**, le **30/12/2018** à **11:45**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce, je suis maman d'une petite fille et actuellement au chômage. Je vais percevoir une plus-value sur la vente de notre appartement bientôt, la somme s'élève à 50.000 € à peu près. J'ai obtenu un logement social, et j'ai droit normalement aux APL. J'ai lu sur internet que pour les APL, ils prennent en compte maintenant l'épargne qu'on a sur le livret A ou tout autre placement.

- Est-ce que je peux me voir refuser l'APL à cause de cette épargne ?

- Est ce que j'aurais des impôts à payer sur cette épargne ?
- Qu'est ce que cela implique d'avoir cette somme d'argent sur le compte ?

- Cette somme est une sécurité pour moi et ma fille pour l'avenir, je compte la laisser de côté pour subvenir à nos besoins en cas de coups durs. Puis-je retirer cet argent en liquide sans avoir à rendre des comptes aux fisc ? La banque ne va t-elle pas m'interdire de retirer la somme ? Dois-je me justifier ?

Merci de m'éclairer sur le sujet car je suis vraiment perdue.

Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **30/12/2018** à **12:50**

bonjour,
en fait vous voulez savoir comment dissimuler cette somme à la CAF de peur que cela ne réduise votre APL ?
salutations

Par **Visiteur**, le **01/01/2019** à **21:55**

Bonjour,

Conseil : n'essayez pas tricher, cela vous coûterait plus cher.

3 % de votre épargne est pris en compte dans vos revenus pour le calcul de vos droits à l'APL, faites une simulation sur le portail de la CAF pour les connaître.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés